

COMITÉ ADMINISTRATIF

Ce 18 mars 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 18 mars 2026, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Serge Marquis Pierre Godbout Alain Guillemette	Préfet Préfet suppléant Secteur Est Secteur Nord
Sont également présents :	M. M.	Normand Lagrange Éric Fournier	Directeur général Directeur général adj.
Absent :	M.	Yves Dubé*	Secteur Centre

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Déclaration et assermentation ;
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 février 2026;
5. Affaires en découlant;
6. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Aménagement;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Divers;
14. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-A-20

Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné, en déplaçant la rubrique *Aménagement* avant la rubrique *Administration générale*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DÉCLARATION ET ASSERMENTATION

Déclaration solennelle

Les membres qui étaient absents lors de la dernière rencontre du comité administratif déclarent solennellement qu'ils rempliront avec honnêteté et fidélité les devoirs liés à leur fonction, au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Assermentation

Le greffier-trésorier procède à leur assermentation.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2026

26-A-21

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 février 2026, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 janvier 2026

26-A-22

Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 186 858,49 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		119 973,39 \$
• Fonds local d'investissement		131 539,27 \$

• Fonds local de solidarité		170 391,49 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		15,95 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		35,55 \$

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 28 février 2026

26-A-23

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		818 393,60 \$
• Programme d'aménagement durable des forêts		30 754,48 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		145 637,88 \$
• Fonds local d'investissement		100 040,64 \$
• Fonds local de solidarité		100 000,00 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		19,22 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		44,25 \$

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 janvier 2026

26-A-24

Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		13 680,43 \$
-------	--	--------------

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 28 février 2026

26-A-25

Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		7 637,44 \$
-------	--	-------------

INFORMATIONS

Ministère de la Sécurité publique – Versement d'un montant de 3 273,10 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, afin de soutenir l'investissement des organisations municipales comprises sur le territoire de la MRC pour la formation de candidats pour les programmes Pompier I et Pompier II.

Ministère de la Sécurité publique – Une somme de 2 489,50 \$ est réservée dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, pour une formation Pompier I pour un candidat (V1P1 2025-2026).

Recyc-Québec – Second versement d'un montant de 183 370,37 \$, représentant 30 % du total de la compensation 2025 provenant d'Éco Entreprises Québec et RecycleMédias, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

AMÉNAGEMENT

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie – Représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest

26-A-26

Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de nommer monsieur Akram Chibani, aménagiste, à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ).

* Arrivée de monsieur Yves Dubé, il est 19 h 45.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réseau accès PME – Espace locatif : Bail Les Immeubles J.C. Poirier s.e.n.c.– Avenant 2

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest loue un local dans l'immeuble portant le numéro civique : 19, 5^e Avenue Est, La Sarre, pour y loger une partie de son Service de développement, suivant la convention avec le Réseau Accès PME;

ATTENDU QUE le bail locatif a été signé pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2025, et prolongé pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE la MRC souhaite prolonger le bail pour une nouvelle période de deux ans;

26-A-27

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer l'avenant 2 au bail locatif avec Les Immeubles J.C. Poirier s.e.n.c. pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, aux conditions apparaissant audit bail ;
- **D'IMPUTER** les dépenses afférentes au loyer au poste budgétaire « 1-02-621-91-511-00 »

Achat d'un conteneur pour entreposage

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite faire l'acquisition d'un conteneur afin d'entreposer divers éléments;

ATTENDU la soumission de Aubé Conteneurs, au montant de 7 150 \$, taxes en sus;

26-A-28

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Aubé Conteneurs, au montant 7 150 \$ taxes en sus, pour l'acquisition d'un conteneur de 40' usagé avec deux portes de type roll-up;
- **D'IMPUTER** la dépense au budget d'immobilisations.

Service de traitement et de vidange de fosses septiques – Tarification 2026

26-A-29

Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter la grille de tarification suivante, pour les services de traitement et de vidange de fosses septiques, pour l'année 2026 :

Sur territoire MRC	Prix
Traitement d'une fosse	220,00 \$
<i>Traitement – Jours réservés</i>	<i>195,00 \$</i>
<hr/>	
Vidange totale d'une fosse	265,00 \$
<i>Vidange – Jours réservés</i>	<i>230,00 \$</i>
<hr/>	
Traitement d'une fosse et puit absorbant	320,00 \$
<i>* Sur jours réservés : rabais 30 \$</i>	<i>290,00 \$</i>
<hr/>	
Vidange d'une fosse et puit absorbant	370,00 \$
<i>* Sur jours réservés : rabais 30 \$</i>	<i>340,00 \$</i>
<hr/>	
Puit absorbant seulement	255,00 \$
<hr/>	

Recommandation – Révision de la méthode de répartition des coûts du réseau GIRAT

- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest est partie prenante de l'entente relative au réseau Internet large bande géré par le GIRAT (Gestion de l'infrastructure régionale de l'Abitibi-Témiscamingue);
- ATTENDU QUE** la méthode actuelle de répartition des coûts, basée notamment sur la richesse foncière uniformisée, a été établie dans un contexte où peu de comparables de marché existaient;
- ATTENDU QUE** le contexte technologique et économique a significativement évolué, permettant désormais de comparer les coûts des services Internet avec ceux offerts par des fournisseurs privés;
- ATTENDU QUE** la méthode actuelle de répartition des coûts ne reflète pas les coûts associés à l'exploitation de chacun des sites, et ne tient pas compte des comparables sur le marché;
- ATTENDU QUE** certaines municipalités assument actuellement des coûts disproportionnés par rapport aux comparables sur le marché, ce qui soulève des enjeux d'équité;
- ATTENDU QUE** le maintien d'une tarification équitable et compétitive est essentiel afin de favoriser l'adhésion des municipalités et d'assurer la pérennité du réseau;
- ATTENDU QUE** le retrait de municipalités de l'entente entraînera une augmentation des coûts pour les municipalités restantes et pourrait fragiliser le modèle régional;
- ATTENDU QU'** une révision de la méthode de répartition des coûts permettrait :
- de refléter la réalité du marché actuel;
 - de proposer une tarification plus équitable et concurrentielle pour l'ensemble des municipalités;
 - de favoriser le maintien de l'adhésion au GIRAT pour le bénéfice de tous.

RECOMM. **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Guillemette de recommander aux membres du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest :

- **DE REVOIR** la méthode de répartition des coûts du réseau Internet large bande géré par le GIRAT;
- **D'ADOPTER** une approche basée principalement sur le principe de l'utilisateur-payeur, notamment par une tarification établie en fonction du nombre de sites desservis;
- **DE MANDATER** l'administration afin de finaliser l'analyse financière et de proposer un modèle de répartition révisé;
- **DE PRÉVOIR** l'application de cette nouvelle méthode de répartition à compter de l'exercice financier 2027;
- **DE COMMUNIQUER** cette orientation aux municipalités du territoire afin de favoriser une prise de décision éclairée quant au renouvellement de leur adhésion au réseau.

Fonds régions et ruralité 2025-2028 – Cadre d'intervention

Le directeur général adjoint présente la version préliminaire du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2028*, élaboré dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité, à la suite d'un processus de réflexion et de consultation.

Échanges et discussion suivent.

Disposition d'immobilisations

26-A-30 Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de retirer certains équipements de la liste des immobilisations de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ladite liste fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Fondation Docteur-Jacques-Paradis – Souper gastronomique

26-A-31 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'INSCRIRE** quatre participants au souper gastronomique et soirée bénéfice, au profit de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds région et ruralité 2025-2028, volet 2 à cet effet.

Étude sur les enjeux de rétention des directions générales

ATTENDU QU' une demande d'appui financier a été déposée pour la réalisation d'un projet de recherche sur les enjeux de rétention des directions générales et impacts sur la vitalité des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC souhaite accroître la capacité d'agir des municipalités pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la MRC a récemment mandaté une firme spécialisée pour obtenir un état de situation, à l'échelle territoriale, des besoins et défis des municipalités locales;

ATTENDU QUE la MRC souhaite privilégier la mise en place de mesures concrètes pour favoriser le développement des compétences des directions générales ainsi la mise en place de projets de coopération et de mutualisation de services municipaux;

26-A-32

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'INFORMER** le demandeur que la MRC ne peut répondre favorablement à sa demande.

Union des producteurs agricoles (UPA) – Campagne de sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole

ATTENDU QUE la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a sollicité un appui financier d'un montant de 5 000 \$ auprès des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue pour une campagne régionale de sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole, dans sa correspondance du 13 janvier 2026;

ATTENDU la résolution 26-A-13 du comité administratif, datée du 4 février 2026, informant la Fédération de l'UPA de l'impossibilité de répondre favorablement à la demande, en raison du contexte budgétaire difficile, suivant les modalités du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales a confirmé une modification des modalités du FRR, le 10 février dernier;

ATTENDU QUE la MRC souhaite favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles sur son territoire et encourager les projets collaboratifs entre entreprises, institutions et communautés pour stimuler l'innovation sociale et économique;

26-A-33

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ABROGER** la résolution 26-A-13;
- **DE CONTRIBUER** à la campagne de sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, pour un montant de 1 000 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

DÉVELOPPEMENT

Acquisition d'œuvre d'art

- ATTENDU QU'** en 2017, la MRC d'Abitibi-Ouest s'est dotée d'une Politique d'acquisition d'œuvres d'art;
- ATTENDU QU'** un montant est réservé annuellement à cette fin, à l'intérieur des prévisions budgétaires;
- ATTENDU QUE** les membres du comité d'acquisition recommandent d'acquérir l'œuvre « Regard Boréal » de l'artiste Stéphanie Roy, affichée à 140 \$;
- 26-A-34 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :
- **D'ACQUÉRIR** l'œuvre « Regard Boréal » de madame Stéphanie Roy, affichée à 140 \$, dans le cadre de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC.

RAAVAO – Programme de location d'œuvres d'art en entreprise

- ATTENDU QU'** en 2017, la MRC d'Abitibi-Ouest s'est dotée d'une Politique d'acquisition d'œuvres d'art;
- ATTENDU QU'** un montant est réservé annuellement à cette fin, à l'intérieur des prévisions budgétaires;
- ATTENDU QUE** le Regroupement des artistes en arts visuels d'Abitibi-Ouest (RAAVAO) organise un vernissage le 19 mars 2026, destiné aux entreprises, afin de présenter différentes œuvres;
- ATTENDU QUE** le RAAVAO rend disponible la location d'œuvres, au coût de 125 \$, dans le cadre de la première édition du Programme de location d'œuvres d'arts destiné aux entreprises et organismes;
- 26-A-35 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à représenter la MRC d'Abitibi-Ouest lors du vernissage « Location d'œuvres d'art en entreprises » du 19 mars 2026;
 - **D'AUTORISER** la location d'œuvres d'art, au coût de 125 \$ chacune, en respectant le budget prévu à cet effet;
 - **D'AUTORISER** le directeur général à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Canadien National (CN) – Renouvellement du bail no. 1000/3065606 – Piste cyclable (Route verte) secteur Taschereau

ATTENDU QU' un bail a été conclu entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'utilisation de l'emprise ferroviaire du Canadien National (CN) aux fins de la Cyclo-voie du Partage des eaux, dans le secteur de Taschereau;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a confirmé son intention de résilier le bail de transfert de gestion du parc linéaire conclu entre la Ville de Rouyn-Noranda et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE cette décision entrainera la fermeture de la Cyclo-voie du Partage des eaux, le tracé de la Route Verte reliant Taschereau à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest, par sa résolution 26-14, à demander à Vélo Québec et à la direction territoriale du MTMD, de modifier le tracé de la Route Verte;

ATTENDU QUE ce nouveau tracé n'empruntera plus l'emprise ferroviaire du CN, dans le secteur de Taschereau;

26-A-36

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'INFORMER** la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada que la MRC d'Abitibi-Ouest ne souhaite pas renouveler le bail n° 1000/3065606.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Réparation d'équipement – Autorisation de paiement d'une facture

ATTENDU QU' un bris sur la rétrocaveuse Case 580SN a nécessité des réparations rapidement;

ATTENDU QUE le montant de la facture est supérieur au pouvoir de dépense du directeur général, délégué par le règlement sur la gestion contractuelle;

26-A-37

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture FAC/2026/18097 d'Usinage Filiatrault Inc., au montant de 15 903,16 \$ taxes en sus;
- **QUE** la dépense soit prise à même le budget d'entretien régulier du CVMR.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-A-38

Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h 03.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 8 avril 2026

RATIFIÉ LE : 15 avril 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.